



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ex-Yougoslavie

Question écrite n° 11104

## Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations exprimées par l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) concernant la situation dramatique vécue par les populations civiles dans l'ex-Yougoslavie. L'ACAT s'inquiète notamment des crimes perpétrés contre les femmes et les enfants et sur l'existence de camps de concentration où les conditions de vie sont absolument contraires aux droits de l'homme. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions que le Gouvernement français compte entreprendre en faveur du respect des droits de l'homme.

## Texte de la réponse

Loin de se résigner au fait accompli et d'accepter la logique de guerre, la France est à l'origine de la plupart des initiatives diplomatiques destinées à dégager une solution négociée au conflit. Ces initiatives se doublent d'un engagement substantiel sur le terrain. La France est, avec plus de six mille hommes, le premier pays contributeur à la FORPRONU et à la mission européenne de contrôle dans l'ex-Yougoslavie. Quant à l'assistance humanitaire, elle revêt une dimension essentielle de notre intervention. Sur la question plus particulière des droits de l'homme, notre pays a, sans ambiguïté, condamné toutes les exactions et pratiques liées à la purification ethnique. Il a préconisé l'ouverture des camps de détention, soutenu l'action du rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme, M. Mazowiecki, et partagé avec l'Allemagne l'initiative de la création d'un tribunal pénal international chargé de juger les auteurs des crimes de guerre commis depuis 1991. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, la France a fait adopter par l'Assemblée générale des Nations unies une résolution condamnant la purification ethnique. Avec eux, elle a participé à l'envoi d'une mission chargée d'enquêter sur les violences sexuelles dont ont été victimes les femmes durant ce conflit, et en particulier les femmes musulmanes de Bosnie-Herzégovine. Mme Simone Veil a été membre de cette mission. La France veillera à ce que tout accord de paix qui pourrait être conclu contienne des dispositions assurant une protection efficace des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine. Ce n'est qu'à ce prix que la stabilité de la région pourra être restaurée. À la faveur des résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'ultimatum de l'OTAN, la France cherche à consolider le cessez-le-feu à Sarajevo et à en étendre le bénéfice à d'autres zones de la Bosnie-Herzégovine. Ce faisant, elle entend contribuer à réunir les conditions d'une véritable solution négociée et durable du conflit, qui seule peut mettre fin à toutes les atteintes aux droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rochebloine François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11104

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 février 1994, page 675

**Réponse publiée le** : 21 mars 1994, page 1371